

SOUS-PRÉFECTURE DE BRIGNOLES

Bureau de l'ingénierie territoriale
Affaire suivie par Mireille FEVRE

☎ 04 94 37 03 62

✉ sp-brignoles-collectivites-locales@var.gouv.fr

Brignoles, le 7 décembre 2018

Le sous-préfet de BRIGNOLES

à

Destinataires
(voir liste ci-jointe)

Objet : Création du poste de transformation électrique 225 000 / 20 000 volts de ROCBARON et de son raccordement à la ligne 225 000 volts NEOULES – VINS SUR CARAMY
Réunion de concertation du 13 novembre 2018.

P. J. : 1.

Vous trouverez sous le présent pli le compte-rendu définitif de la réunion du 13 novembre dernier qui, dans les locaux de la sous-préfecture de BRIGNOLES, regroupait les participants ayant à connaître du projet de création du poste de transformation électrique 225 000 / 20 000 volts sur le territoire de la commune de ROCBARON et de son raccordement à la ligne 225 000 volts NEOULES – VINS SUR CARAMY.

Les échanges ainsi rapportés prennent en compte les remarques émises par certains des participants à la lecture du projet, lesquels, comme tous, étaient appelés à présenter d'éventuelles observations. Dès lors, tout maintenant conduit à penser que ce document ne devrait pas souffrir de nouveaux commentaires ; mais si par extraordinaire des questions venaient néanmoins à surgir, mes services demeurent à votre écoute.



André CARAVA

Destinataires

- MM. Denis JUNG, Vincent ALBERT et Jean-Baptiste LOLL, DREAL PACA
- MM. Marc-André GAUBIAC, Cyril BOUILLET, Luigi QUARTA, Alain FAYOT et Anthony MEYER pour ENEDIS
- Monsieur Lionel BONIFACI et Madame Anne-Isabelle GIRES pour RTE
- Madame Valentine NOREVE et Monsieur Laurent FRAISSE pour le CEREG
- Monsieur Jean-Claude FELIX, maire de ROCBARON
- Monsieur Alain FUSI, représentant la Communauté d'agglomération de la Provence Verte
- Monsieur Marc JUILLET, pour le Syndicat Mixte de la Provence Verte
- Lieutenant Pierre HOUSIAU pour le DDSIS 83
- Madame Christine POURRIERE pour la Chambre d'agriculture du Var
- Madame Suzanne LAUGIER, présidente de l'association Val d'Issole Environnement
- Monsieur Grégory PAONE, représentant le Conseil départemental du Var
- Préfecture du Var / DCPAT – Bureau de l'environnement et du développement durable
- Agence Régionale de Santé (ARS) de Provence Alpes Côte d'Azur
- Direction des Affaires Culturelles (DRAC) de Provence Alpes Côte d'Azur
- Unité Départementale de l'architecture et du Patrimoine (UDAP)
- Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)
- Direction départementale des territoires et de la mer du VAR



PRÉFET DU VAR

Brignoles, le 6 décembre 2018

SOUS-PRÉFECTURE DE BRIGNOLES

Bureau de l'ingénierie territoriale
Affaire suivie par Mireille FEVRE

☎ 04 94 37 03 62

**Compte-rendu de la réunion de concertation du 13 novembre 2018
relative au projet de création d'un poste source 225 000 / 20 000 volts
sur la commune de ROCBARON et de son raccordement
à la ligne 225 000 volts NEOULES – VINS SUR CARAMY**

Liste des participants et des personnes excusées en annexe.

A l'invitation de Monsieur André CARAVA, sous-préfet de BRIGNOLES, la séance s'ouvre sous l'autorité de Monsieur Serge ORTIS, secrétaire général de la sous-préfecture de BRIGNOLES. Après un tour de table, celui-ci remercie l'ensemble des participants, présente l'objet de la réunion, son déroulé et ses objectifs.

Rappel de la procédure administrative

Monsieur Vincent ALBERT, chargé de mission Réseaux de transport d'énergie à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement PACA expose la justification technico-économique (JTE) de l'opération projetée, laquelle a été déposée par ENEDIS le 26 janvier 2018 et jugée recevable par la DREAL PACA le 9 février 2018. Cette justification technico-économique présente les avantages et inconvénients de chaque solution étudiée, indique le montant de l'investissement pour chaque solution proposée, présente la solution qu'ENEDIS souhaite privilégier ainsi que les raisons de son choix et l'impact général sur l'environnement.

Pour ce projet, une phase de pré-concertation a été menée par ENEDIS auprès des collectivités territoriales, des services de l'État, des partenaires socio-économiques, des gestionnaires de réseaux et domaines publics et d'associations. La pré-concertation et les études conduites ont permis d'élaborer le dossier présenté ce jour qui servira de base à la réunion plénière de concertation dans le but de valider la solution d'emplacement et de raccordement de moindre impact.

Monsieur Serge ORTIS souligne qu'aujourd'hui, le dossier présenté est l'aboutissement d'un travail de concertation de près de deux ans. Il donne la parole à Monsieur Cyril BOUILLET, direction technique ENEDIS pour la présentation du projet.

Justification du projet

Dans le cadre de l'amélioration du réseau électrique, les sociétés ENEDIS et RTE proposent de construire un nouveau poste source 225 000 / 20 000 volts sur la commune de ROCBARON raccordé sur la ligne 225 000 volts NEOULES – VINS SUR CARAMY, en vue du renforcement du réseau électrique de distribution.

Le territoire compris entre BRIGNOLES au nord et SOLLIES-PONT au sud est caractérisé par une croissance démographique soutenue due à son attractivité en raison notamment d'une pression foncière importante sur le littoral, entraînant une croissance de la consommation électrique.

.../...

Le secteur est actuellement alimenté par 5 postes sources situés à CARNOULES, l'ESCARELLE, SOLLIES, LE VAL et SIGNES. L'éloignement important de 10 à 20 km de ces postes sources des points de consommation que sont les communes de GAREOULT, FORCALQUEIRET, NEOULES et ROCBARON se traduit par des réseaux 20 000 volts longs, non évolutifs, avec des transits importants engendrant des pertes Joules et des contraintes en chute de tension. La création d'un nouveau poste source améliorera sensiblement la sécurisation des postes sources environnant, assurant une meilleure continuité d'alimentation des communes desservies.

Le choix de la zone privilégiée pour ce nouveau poste source sur ROCBARON est guidé notamment par le réseau existant et ses charges, la position des postes existants, définissant ainsi le barycentre électrique et par la présence d'axes routiers favorables à l'acheminement et au développement des nouveaux réseaux.

Description du projet

Le poste source 225 000 / 20 000 volts à créer comportera à sa mise en service un transformateur de 40 MVA, un ou plusieurs bâtiments abritant 2 salles avec les disjoncteurs 20 000 volts et le contrôle commande, une fosse déportée pour la récupération des huiles du transformateur en cas d'avarie et une clôture technique de 2,60 m de hauteur. Il occupera une surface d'environ 1,5 ha et sera évolutif à deux voire trois transformateurs sans extension foncière.

Le coût prévisionnel du projet (poste et raccordement HTB) s'élève à 6,4 M€.

Présentation de l'aire d'étude

Madame Valentine NOREVE du CEREG présente le principe de détermination d'une aire d'étude ainsi que les limites de l'aire proposée circonscrite sur la commune de ROCBARON. Les limites Est et Ouest se situent à 200 m de part et d'autre de la ligne 225 000 volts Néoules-Vins. Les limites Nord et Sud sont quant à elles définies par le relief et s'apparentent aux limites communales de ROCBARON.

En l'absence d'observations, Monsieur Serge ORTIS déclare l'aire d'étude validée.

Recherche de l'emplacement de moindre impact

Un emplacement est considéré comme potentiel s'il obéit à des critères techniques et environnementaux : accessible aux convois lourds, aménageable suivant un périmètre conforme à la structure type d'un poste électrique (carré ou rectangulaire), situé au plus près de la ligne 225 000 volts Néoules-Vins pour faciliter le raccordement et limiter ses impacts notamment visuels, de pente faible, hors des zones présentant des risques naturels importants. Il est également tenu compte du milieu naturel, du milieu humain et du paysage.

Au final, deux emplacements potentiels ont été retenus à l'issue de la phase de concertation préalable, « Les Gravètes » et « La Poulane ». Après comparaison via l'analyse des critères environnementaux et techniques, le site de « La Poulane » s'avère être l'emplacement présentant l'impact le plus faible sur le milieu naturel, le milieu humain et le paysage.

Discussion

A la question de Monsieur ORTIS sur les nuisances générées sur le site, Monsieur BOUILLET explique qu'en exploitation, cela représente la circulation d'un véhicule de maintenance une fois tous les deux ou trois mois et qu'il n'y a pas de présence sur le site.

Monsieur ORTIS donne ensuite la parole à la présidente de l'association Val d'Issole Environnement. Madame LAUGIER n'a pas d'observation à formuler sur le choix du site. Elle demande que le montant de la compensation soit reversé à la commune pour le reboisement et souhaite connaître le suivi de l'utilisation de cette compensation au titre du défrichement.

Monsieur BOUILLET expose qu'ENEDIS a le choix entre le versement au Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois d'une indemnité d'un montant équivalent aux travaux de boisement compensateurs tenant compte des enjeux locaux ou l'exécution, sur d'autres terrains, des travaux sylvicoles d'un montant équivalent. Les travaux éligibles pour le département du Var, fixés par arrêté préfectoral, sont de trois types, à savoir travaux de restauration des terrains incendiés, travaux d'amélioration sylvicoles sur tous types de peuplements forestiers et d'amélioration des suberaies (peuplements forestiers dont l'essence dominante est le chêne liège). ENEDIS s'est déjà mis en relation avec l'Office national des

.../...

forêts et le Centre régional de la propriété forestière pour déterminer les travaux éligibles, lesquels feront l'objet d'une validation par les services de la DDTM. ENEDIS s'engage à faire un retour sur ces travaux.

Monsieur FELIX, maire de ROCBARON, se déclare pour sa part très satisfait de la solution proposée par ENEDIS. Avec l'implantation de ce nouveau poste source, les projets photovoltaïques notamment, pourront voir le jour.

Monsieur ORTIS demande à Monsieur BOUILLET s'il peut apporter des précisions sur la question de la construction d'autres transformateurs. La Région a de fortes ambitions en matière d'EnR (énergie renouvelable) au niveau régional et d'autres transformateurs seront probablement nécessaires. En tout état de cause, l'emplacement actuel est prévu pour accueillir un maximum de trois transformateurs sans travaux lourds.

Pour le Service départemental d'incendie et de secours représenté par le lieutenant Pierre HOUSIAU, le dossier est conforme. La phase chantier et la phase exploitation ont été vues avec ENEDIS, l'accès est conforme et la ressource en eau avec une citerne est couvert.

Monsieur Grégory PAONE, pour le conseil départemental du Var, appelle l'attention d'ENEDIS sur le trafic poids lourd sur la RD 68 (chemin des Lentisques) pendant les travaux qui n'est pas dimensionnée pour ce type de trafic.

ENEDIS mettra en place un plan de circulation, en concertation avec le CD83.

Monsieur Alain FUSI, pour la Communauté d'agglomération de la Provence Verte est très favorable à la création de ce poste source qui permettra une meilleure répartition entre les différents postes sources, entraînant ainsi plus d'égalité entre toutes les populations du territoire.

Pour Monsieur ORTIS, tous les avis favorables exprimés conduisent l'État à valider la proposition du site de « La Poulane ».

Monsieur BOUILLET présente ensuite le planning prévisionnel, avec l'élaboration du projet de détail d'ici le 4ème trimestre 2019 qui fera l'objet d'une instruction administrative de cinq à douze mois, pour une mise en service du poste et son raccordement le 4ème trimestre 2022.

Monsieur Vincent Albert conclut l'exposé par la présentation des principales échéances administratives. Il précise notamment que la concertation sera suivie de la procédure d'examen au cas par cas par l'autorité environnementale afin de déterminer si le projet fait l'objet d'une étude d'impact, ainsi que des procédures suivantes :

Loi sur l'Eau : de type déclaration (si la surface est comprise entre 1 et 20 Ha)

Autorisation de défrichement : une demande d'autorisation préalable est à adresser à la DDTM.

Demande de dérogation espèces protégées : si le projet a un impact sur des espèces protégées ou leurs habitats

Permis de construire : la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) procédera à l'instruction de permis de construire pour le poste.

Approbation de projet d'Ouvrage (APO) : l'ajout d'un pylône HTB pour le raccordement reste soumis à APO avec consultation des maires et des services (CMS) par la DREAL (R.323-26).

La création d'un poste source est soumise à consultation par le maître d'ouvrage (R.323-25).

Avant de clore la séance, Monsieur ORTIS remercie l'ensemble des participants et précise que la validation du projet sera officialisée par Monsieur le sous-préfet.



S. ORTIS

Liste des participants

- Monsieur Serge ORTIS, secrétaire général de la sous-préfecture de BRIGNOLES
- MM. Denis JUNG, Vincent ALBERT et Jean-Baptiste LOLL, DREAL PACA
- MM. Marc-André GAUBIAC, Cyril BOUILLET, Luigi QUARTA, Alain FAYOT et Anthony MEYER pour ENEDIS
- Monsieur Lionel BONIFACI et Madame Anne-Isabelle GIRES pour RTE
- Madame Valentine NOREVE et Monsieur Laurent FRAISSE pour le CEREG
- Monsieur Jean-Claude FELIX, maire de ROCBARON
- Monsieur Alain FUSI, représentant la Communauté d'agglomération de la Provence Verte
- Monsieur Marc JUILLET, pour le Syndicat Mixte de la Provence Verte
- Lieutenant Pierre HOUSIAU pour le DDSIS 83
- Madame Christine POURRIERE pour la Chambre d'agriculture du Var
- Madame Suzanne LAUGIER, présidente de l'association Val d'Issole Environnement
- Monsieur Grégory PAONE, représentant le Conseil départemental du Var
- Madame Mireille FEVRE, chef du bureau de l'ingénierie territoriale à la sous-préfecture de BRIGNOLES

Absents excusés

- Préfecture du Var / DCPAT – Bureau de l'environnement et du développement durable
- Agence Régionale de Santé (ARS) de Provence Alpes Côte d'Azur
- Direction des Affaires Culturelles (DRAC) de Provence Alpes Côte d'Azur
- Unité Départementale de l'architecture et du Patrimoine (UDAP)
- Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)